



PROGRAMME MAC TELESURVEILLANCE DUREE : 24 HEURES

HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

INTITULÉ DE LA FORMATION

Maintien d'Actualisation et des Compétence Opérateur en Télésurveillance

NB : Le stage s'effectue dans un délai de trente-six mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

NIVEAU RNCP

TP RNCP 37879 - Niveau 4

PRESENTATION DU METIER

Dans le respect du cadre légal de la vidéoprotection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéoprotection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller.

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire, du code de la sécurité intérieure, de procédures internes de l'entreprise et des procédures définies par le client, l'opérateur en télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers.

L'accès aux deux activités est réglementé et nécessite une carte professionnelle.

En télésurveillance, sur les sites télésurveillés, il réceptionne, traite rapidement et efficacement des alarmes provenant des systèmes de sécurité (alarmes intrusion, incendie, technique), couplés ou intégrés à des dispositifs de vidéoprotection

OBJECTIF DE FORMATION

La formation d'un Operateur Vidéoprotection et Télésurveillance s'inscrit dans une logique de **prévention des risques, protection des biens et des personnes, et maintien d'un environnement sécurisé.**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de

- Connaître Les évolutions technologiques en matière de surveillance électronique ;
- Connaître Les articles 53 et 73 du code de procédure pénale ; *Les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété ;
- Connaître Principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, non-discrimination, liberté de conscience, prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine, symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et respect qui leur est dû ; État de droit et le respect de l'ordre public.
- Connaître Les éléments de contexte sécuritaire, les différentes menaces en lien avec l'activité ; Les perspectives et les évolutions de la spécialité ; Les données économiques du secteur ;
- Connaître Le rapport annuel de l'APSAD
- Connaître Les logiciels et outils métiers ;

SECTEURS D'ACTIVITES

- Le secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces, bâtiments tertiaires), transport (trafic routier)
- Le secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires
- Les services internes de sécurité (hors incendie) : entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques
- Les sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance

PUBLIC

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS



- Agents de Télésurveillance titulaires d'une carte professionnelle ;
- Agents dont la carte professionnelle arrive à expiration ou est expirée ;

PRE-REQUIS

Justificatifs à fournir pour tous Agent de Prévention et Sécurité :

Personnes disposant d'une carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité et titulaires d'un brevet de secourisme en cours de validité

Attention : prérequis dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle

Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau :

- Le diplôme national du Brevet
- Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe
- Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...)
- Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues

Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française par :

- Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (Etats francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.

DUREE DE LA FORMATION

Formation de 24 heures soit 4 jours.

EFFECTIF MINIMUM ET MAXIMUM :

Le nombre de participants est limité à 12 personnes par session

PROGRAMME DE LA FORMATION

Acquérir, **Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité :**

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS



- PARTIE 1 : CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'APS 7H
- PARTIE 2 : CADRE PROFESSIONNEL 7H
- PARTIE 3 : MODULE TECHNIQUE 7H
- PARTIE 4 : PRINCIPE DE LA REPUBLIQUE 3H

METHODES PEDAGOGIQUES ADAPTEES A LA FORMATION

METHODES THEORIQUES :

- Les séquences théoriques favorisent la participation active des apprenants au travers de questionnements, analyses de situations professionnelles et exercices d'exploitation d'images ou de gestion d'alarmes
- Les apports pédagogiques sont dispensés à l'aide de supports variés (diaporamas, vidéos pédagogiques, réglementation, procédures professionnelles et études de cas) permettant aux stagiaires d'acquérir les connaissances techniques, réglementaires et opérationnelles nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

MOYENS PEDAGOGIQUES HUMAINS

Nos intervenants (formateurs) sont qualifiés :

- Deux années à minima d'expérience dans le domaine de la surveillance humaine ou du gardiennage par des systèmes électroniques de sécurité ou de la formation à cette activité, ou dans le domaine de la sécurité publique et d'une attestation de formateur, et titulaire d'une carte professionnelle de formateur.

Où

- Titulaires du niveau de qualification : titulaires d'un diplôme ou d'un certificat en lien avec le domaine de la Télésurveillance humaine ou du gardiennage par des systèmes électroniques de sécurité et d'une attestation de formateur, et titulaire d'une carte professionnelle de formateur.

Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Fiche de présence signée par le formateur et les apprenants chaque jour
- Mise en place d'une fiche individuelle d'évaluation formative couvrant l'ensemble des modules abordés, tant sur le plan théorique que pratique.
- Mise en place **d'un déroulé pédagogique détaillé de la formation**, daté et signé conjointement par le formateur et le stagiaire, garantissant la traçabilité des actions de formation.
- Délivrance **d'une attestation de fin de formation**, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les compétences acquises par le stagiaire.
- Mise en place **d'un questionnaire de satisfaction individuel**, renseigné par chaque stagiaire en fin de formation, permettant d'évaluer la qualité de l'action de formation et d'engager une démarche d'amélioration continue.
- Délivrance **d'un certificat de réalisation**, attestant de l'exécution de l'action de formation, conformément aux exigences réglementaires en vigueur (France travail ou société)
- Délivrance **d'une attestation de MAC Télésurveillance dûment remplie, signée et cachetée par notre centre de formation ;**

Cette attestation constitue l'un des documents obligatoires à joindre au dossier de demande de renouvellement de la carte professionnelle auprès du CNAPS.

ÉVALUATIONS FORMATIVES

- Des évaluations formatives et sommatives sont réalisées tout au long de la formation au moyen de questionnaires, mises en situation professionnelles et exercices pratiques afin de vérifier l'acquisition des compétences des stagiaires.

EVALUATION CERTIFICATIVE

Sans Objet



LE TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES SONT LES SUIVANTS :

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de sécurité –opérateur SCT1
- Agent de sécurité - opérateur SCT2
- Opérateur en téléassistance

CODE ROME :

- K2503 Sécurité et surveillance privée
- K1707 Surveillance municipale

ÉVOLUTION DE CARRIERE

Le Titre OVT peut permettre une évolution progressive vers des fonctions à responsabilités, notamment :

- ✚ Agent SSIAP 1 (Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à personne
- ✚ SSIAP3 (Chef de Service de Sécurité Incendie)
- ✚ Chef de poste en télésurveillance ou vidéoprotection ;
- ✚ Coordinateur de sécurité ou superviseur de centre de surveillance.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation

- Salle équipée pouvant accueillir les stagiaires
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou paperboard
- Supports pédagogiques (diaporama, livrets stagiaires)

Matériel de sécurité incendie

Pour les démonstrations et exercices pratiques :

- Poste centrale de sécurité équipé
- Extincteurs auxiliaire et permanente en coupe pédagogiques (eau, CO₂, poudre)
- Robinets d'incendie armés (RIA) alimenté a eau
- Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- Système de sécurité incendie (SSI) catégorie A équipé de voyants et d'alarme avec temporisation

* Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)

* Déclencheurs manuels (DM)

*Dispositif Actionné de sécurité DAS (Porte coupe-feu, Clapet Coupe-Feu et Volet désenfumage) équipé de son système de déclenchement

- QUIZBOX d'entraînement pour le QCM avant l'examen

- Interphone

- DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé)

Matériel pour exercices pratiques

- 1 Bac à feu écologique **pour manipulation des extincteurs**
- Un Robinet d'Incendie armé exploitable
- 6 Emetteurs Récepteurs ou Radio avec oreillette micro, téléphone urbain
- 1 Alarme d'intrusion relié d'un détecteur de mouvement
- Digicode
- Caméras extérieures PT2 avec zoom optique, caméras
- Ecrans vidéoprotection



- Capteur d'ouverture de porte, fenêtre connectée
- Alarme anti-intrusion
- PCS avec logiciel
- Serveur de stockage vidéo
- Badges
- Plan d'évacuation et plans d'intervention
- 1 Main courante **papier et Electronique**
- Différents documents (Permis de feu, classeurs de consigne, Registre de sécurité, Registre de badge, Registre de clés...)
- Matériel de secourisme conformes au code du travail

MODALITES DE FINANCEMENT (Nous contacter)

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés selon la situation du candidat : financement personnel, France Travail, prise en charge par l'entreprise.

- Téléphone : +33 7 66 32 45 44 /
- Site web : <https://www.ifps-formation.fr>
- Email : contact@ifps-formation.fr

LIEU DE FORMATION

Adresse IFPS Formation : 10 avenue Réaumur – 92140 CLAMART France - Bâtiment ACMO PARC

ACCES

En transport en commun

Depuis Paris (ex. Porte de Châtillon – 14^e arr.)

- Prendre le **Métro ligne 13** direction **Châtillon – Montrouge**
- Descendre à la station **Châtillon – Montrouge**
- Prendre le **Tramway T6** direction **Viroflay-Rive Droite**
- Descendre à l'arrêt **Soleil Levant / Mail de la Plaine**
- Marcher **5 minutes** jusqu'au **10 avenue Réaumur**

Depuis Clamart centre

- Bus 194 ou 195 → arrêt **Soleil Levant / Avenue Réaumur**
- À pied : environ **5 minutes** jusqu'au centre
- **Bus 194 / 195 – Soleil Levant** : 5 minutes de marche

ACCESSIBILITE

- Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE**, téléphone : **07 61 73 20 10**
- Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (Physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

